Image not found or type unknown

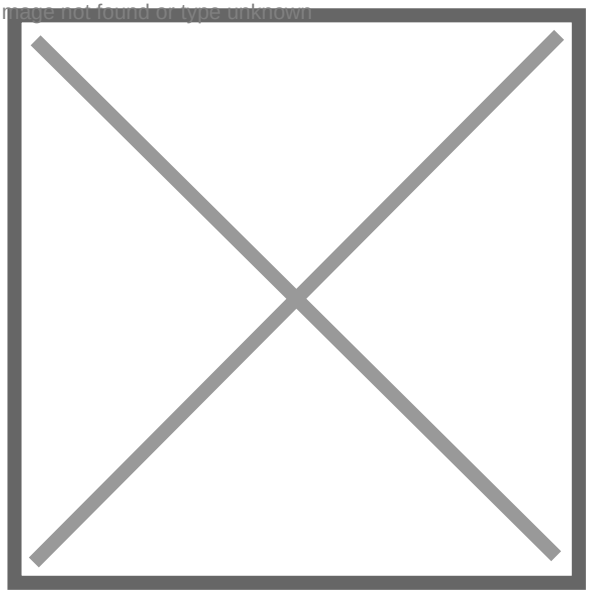

Facture incomplètement réglée et contentieux ???

Par **21Magali**, le **06/09/2019** à **11:06**

Bonjour,
J'ai effectué un achat sur le site internet des 3 Suisses en avril 2018 par carte bancaire, pour un montant de 345euros. Trois jours après, mon compte a été débuté de la somme de 139 euros. Par la suite il n'y eu aucun prélèvement.
J'ai reçu en août 2019 un mail d'un service de contentieux, me réclamant la somme de 690euros, pour facture impayée.
Est-ce normal que le contentieux me réclame cette somme, alors qu'une partie de la facture a tout de même été réglée?

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **06/09/2019** à **11:58**

bonjour,

dès l'instant ou la facture n' a pas été réglée en totalité, vous avez une dette envers l'émetteur de la facture.

il faut savoir pourquoi le vendeur n'a pas payé de la totalité de votre achat.

votre compte était-il suffisamment approvisionné ?

un mail d'un service contentieux n'a guère de valeur.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés